

octobre - novembre
décembre 2017



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n° 309

ISSN 0399-652

Temps présent

SPÉCIAL LYCÉE

- **Lycée, bac et postbac :** des chemins qui ne mènent nulle part p. 2-3
- **Bacs pros en BTS :** bilan de l'expérimentation p. 4
- **Spleen sur l'EAF** p. 5

« **Devoirs faits** » : com' et management p. 6

Bilan du GTA : *quand le ciel bas et lourd...* p. 7

Horizon rentrée 2018 : **le point sur les langues vivantes** p. 7



Personnels

Forum des **retraité-e-s** p. 8

PSYEN : victoire du SNES -FSU! p. 8

Vie du Snes

Stages syndicaux du 2^d trimestre 2017-2018 p. 8

édito

La réforme dont vous pourriez ne pas être le héros

Certains d'entre vous se souviennent peut-être de ces livres de jeunesse où l'on rendait le lecteur « acteur » de l'histoire par les choix qu'il effectuait chapitre après chapitre, lui faisant bâtir le scénario qui lui convenait le mieux, pour aboutir à une fin toute différente selon le cheminement suivi.

Nous sommes, nous, dans la vie réelle, à **un tournant de l'histoire de l'École** depuis qu'elle a été rendue obligatoire, gratuite et laïque. Et nous allons devoir, à très brève échéance, choisir le meilleur scénario, pour les personnels, pour les élèves qui dépendent de nous et pour la société que nous voulons contribuer à construire.

Choix n°1 : confronté à une **crise de recrutement sans précédent**, vous décidez de **baissier de 20 % le nombre de postes aux concours** d'enseignants et de CPE, de **geler leurs salaires** et de **stigmatiser les fonctionnaires** en leur retirant une journée de salaire pour la première journée d'arrêt maladie. Insensé ? Non, car parallèlement, vous entamez des **discussions pipeau sur la réforme du lycée**, utilisant les « couacs » intervenus fort à propos lors de la session du bac 2017 pour le décrédibiliser. Et vous **réduisez les horaires disciplinaires** de façon drastique, histoire de **diminuer mathématiquement les besoins en personnels**, sans vous préoccuper des conséquences à long terme. Vous pouvez ajouter au tableau un discours pseudo-humaniste sur les contrats aidés pour lesquels il faudrait à juste titre trouver de vrais débouchés, sauf que vous en profitez pour ne pas les renouveler, passant outre les drames humains et la désorganisation des établissements que cela provoque. Après tout, il y aura toujours l'enseignement privé comme voie de recours pour ceux qui en auront les moyens et même les « boîtes à bac » pour intégrer un supérieur devenu sélectif.

Choix n°2 : confronté à une crise de recrutement sans précédent, vous décidez de revaloriser les conditions de travail et les salaires des enseignants et des CPE pour rendre leurs métiers à nouveau attractifs aux yeux des étudiants. Vous mettez en place la possibilité de travailler avec des groupes à effectifs réduits, dans le cadre de programmes mis en cohérence, avec l'aide d'IPR devenus de réels accompagnateurs, afin de mener les élèves vers le plus haut niveau possible. Vous augmentez par ailleurs le nombre de postes statutaires de titulaires dont l'Éducation nationale a besoin de façon pérenne et vous créez ceux qui n'existent pas encore (techniciens informatique, etc.).

Insensé ? Non, car **l'Éducation est un investissement sur le long terme**, pour lequel il ne faut pas prendre des risques qui se paieront cash, et très vite !

Vous avez fait le choix n°2 ? Normal, vous êtes adhérent du SNES-FSU, et ce n'est pas pour rien : **nous partageons les mêmes valeurs, la même volonté d'œuvrer au sein d'un service public de qualité, exigeant pour ses personnels et les usagers.**

Le gouvernement Macron / Philippe, lui, est en train de mettre sur les rails le choix n°1.

Les jeux ne sont pas encore faits, mais tout ira très vite à la rentrée de janvier. Il nous faudra donc préparer une mobilisation d'ampleur, très vite, pour frapper très fort !

Karine Boulonne

Bonnes vacances et bonnes fêtes de fin d'année !

Lycée, bac, postbac : avis de tempête

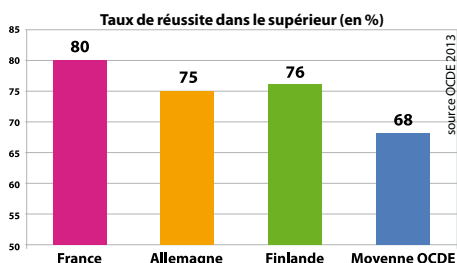
Par Odile Deverne et Romain Geny

Outre la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur préparent à marche forcée des orientations qui affecteront à la fois l'organisation du baccalauréat et le fonctionnement des lycées.

« Plan étudiants » : orienter les élèves... ou leur barrer la route ?

Le gouvernement instrumentalise le « désastre » d'APB de l'été 2017 (« tirage au sort » et non-affectation de nombreux élèves) pour imposer, dans l'urgence, une réforme profonde de l'orientation post-bac. Mais ce désastre n'était pas lié à de « mauvais choix d'orientation » ou à un défaut technique d'APB : c'était simplement la conséquence, non anticipée, de la vague démographique du début des années 2000 et du sous-investissement chronique dans l'enseignement supérieur.

Le rouleau compresseur de la communication du ministère utilise un discours catastrophiste pour « vendre » sa réforme, notamment en stigmatisant les échecs : en effet, seuls 7 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'Université. Donc... 93 % n'y vont pas ! 80 % des bacheliers qui sont entrés dans l'enseignement supérieur y ont obtenu un diplôme, ce qui est un des meilleurs résultats des pays occidentaux (moyenne OCDE : 68 % ; Allemagne : 75 %) ! Alors oui, 14 % d'entre eux se sont réorientés au cours de leurs études supérieures : mais se réorienter, est-ce échouer ?



Le gouvernement profite de cette occasion pour instaurer la sélection généralisée à l'Université, à travers une procédure qui va complexifier le travail des personnels et les choix des élèves. Si la réforme de l'accès aux études supérieures n'est pas encore votée, des consignes pour sa mise en œuvre ont pourtant déjà été données dans les lycées.

Une orientation traitée à la légère

- Enseignants et élèves découvrent la nouvelle procédure à peine deux semaines avant la fin du 1^{er} trimestre. La nouvelle plate-forme et les intitulés des formations ne seront connus que fin janvier.
- Le délai pour la formulation des vœux sera réduit. Les vœux ne pourront plus être modifiés après le 2^{ème} conseil de classe.
- En conseil de classe, les collègues devront étudier jusqu'à 350 vœux (à raison de 10 vœux par élève) et les PsyEN (ex-COP) auront bien du mal à organiser dans l'urgence des « semaines de l'orientation ». Le « 2^{ème} PP » (quand on en trouvera un !) ne règle pas le problème : l'orientation est une question complexe, qui demande le recrutement de professionnels, les PsyEN, actuellement en nombre très insuffisant. Et la formation annoncée par le rectorat de Lille ne fera pas des PP des Psy-EN.
- On peut craindre un « bug informatique » en juin et une procédure ralentie, chaque établissement du supérieur devant traiter tous les vœux qui ne sont plus hiérarchisés. De nombreux élèves resteront « en attente » de désistement d'autres candidats jusqu'à la rentrée suivante.

Une sélection généralisée ?

- Les universités pourront sélectionner les lycéens sur la base d'« attendus » qui pourront différer d'une fac à l'autre : la hiérarchie entre les « grandes » universités, qui pourront choisir leurs étudiants, et les autres sera renforcée.
- Le filtrage des lycéens sur la base des « attendus » servira à barrer la route aux plus fragiles : toutes les universités pourront se déclarer « à capacité d'accueil limitée » et ainsi évincer de nombreux candidats.
- C'est un mode cynique de gestion des flux : aux élèves qui n'auront eu aucun de leurs vœux, on proposera une place dans une formation vacante sans qu'elle soit nécessairement en rapport avec leurs souhaits, ni proche géographiquement. Et s'ils refusent ? Ils auront « décidé librement » de ne pas poursuivre d'études.
- C'est désormais l'Université qui décidera « ce que valent vraiment » les bacheliers,

indépendamment du baccalauréat qui perdra sa fonction de premier grade universitaire. Mais en même temps, on reportera la sélection sur les enseignants en lycée, chargés d'émettre des « avis » sur le futur des élèves.

Quelles sont nos propositions ?

La sélection à l'Université n'est pas une solution, c'est un renoncement à faire réussir tous les élèves. Démocratiser l'accès aux études supérieures, sans démagogie, c'est possible et c'est nécessaire. Pour cela, au collège et au lycée, il faut améliorer les conditions de travail et de suivi des élèves pour les faire tous réussir sans abaisser les exigences à leur égard. Ainsi on leur donnera les moyens de réussir dans l'enseignement supérieur ! Il faut augmenter les capacités et améliorer les conditions d'accueil dans toutes les formations du supérieur, afin que chaque bachelier ait toutes les chances de poursuivre des études.

Baccalauréat : le « muscler » ou le démembrer ?

C'est dans un cadre verrouillé par des considérations budgétaires que la mission Mathiot sur le baccalauréat engage le « dialogue » avec les associations de spécialistes et les organisations syndicales. Le ton est donné : réduire le nombre d'épreuves terminales, donner plus de place au contrôle continu, et réorganiser les lycées dès la rentrée 2018 en 2^{de}.

Des épreuves terminales recentrées sur quelques disciplines

Quatre épreuves en terminale : pour le ministère, cela « suffirait » pour évaluer les élèves et certifier leur niveau de connaissance. Quelles disciplines seraient évaluées en fin d'année ? Que « vaudraient » celles qui ne seraient plus évaluées par une épreuve terminale ? Avec quelles conséquences en termes de conditions de travail ?

Si l'on croise les compte-rendus d'audience, plusieurs hypothèses (ou ballons d'essai ?) apparaissent : des épreuves de spécialité en février, des épreuves universelles (une de philo et une autre interdisciplinaire) en juin.

« Une place accrue pour le contrôle continu »

Les disciplines non-évaluées par une épreuve terminale seraient prises en compte par le contrôle continu. En l'absence d'évaluation extérieure et anonyme, quelle confiance les établissements d'enseignement supérieur accorderont-ils à ces notes ? C'est la porte ouverte aux pressions locales (des chefs d'établissement, des parents et des élèves) pour « avoir tel prof », ou pour « remonter les notes », à une concurrence accrue entre lycées et finalement à un baccalauréat qui ne « vaut » plus que ce que « vaut » la réputation de tel ou tel lycée, un baccalauréat qui n'est plus un diplôme national de même valeur sur tout le territoire.

Quelles sont nos propositions ?

Le SNES-FSU défend un baccalauréat ambitieux, exigeant, qui, en tant que premier grade universitaire, reste le seul « prérequis » pour l'accès à l'Université. Cela ne signifie pas le statu quo. Pour combattre la hiérarchie des séries, on peut réfléchir par exemple au contenu des épreuves (à différencier selon les séries), à leur coefficient, à l'instauration de notes minimales nécessaires dans certaines disciplines de la série. Il faut abandonner le contrôle local qui a contribué à dévaloriser le baccalauréat. Il faut également redonner du sens aux baccalauréats professionnels et technologiques, en gardant la spécificité de chaque voie et de chaque formation.

Une « nouvelle » réforme du lycée

Des projets de « lycée modulaire » (avec disparition des séries, chaque élève faisant son menu) sont régulièrement évoqués par diverses organisations.

Les vieilles recettes et leur recyclage

A l'automne 2008, le ministre Darcos présentait un projet de lycée « à la carte », où chaque élève construisait son parcours avec des « briques » ou « modules semestriels de 3h », validés en CCF ou contrôle continu. Un projet qui permettait de sérieuses économies budgétaires mais massivement rejeté par les enseignants et les élèves.

A l'automne 2017, les audiences de la commission distillent des informations sur le projet Blanquer / Mathiot qui font apparaître un schéma global : des séries remplacées par des choix de modules « majeurs / mineurs » ; un « grand oral interdisciplinaire » parmi les quatre épreuves finales, donc plus que trois disciplines en contrôle final ; une organisation semestrielle, au moins en terminale.

Avec quelles conséquences ?

Dans le cadre d'un lycée « modulaire », quelle liberté de choix pour les élèves ? Le cas du « lycée » britannique, très modulaire, montre qu'en réalité, cette organisation limite fortement les choix des élèves, et n'annule en rien l'effet des inégalités sociales diverses sur les parcours scolaires. D'abord, il faut connaître son orientation post-bac dès le début du lycée (et il n'est pas possible de changer en cours de formation), ce qui enferme dans une spécialisation restrictive (3 disciplines) et précocité... et débouche sur des parcours d'initiés, et de non-initiés.

Les séries du lycée français sont bien plus ambitieuses, et enferment beaucoup moins les élèves ! Ensuite, les choix sont formellement libres, mais on constate que les élèves d'un bon niveau suivent des disciplines scientifiques, contrairement aux élèves de niveau faible ; que les garçons privilégient les sciences, contrairement aux filles qui privilégient les disciplines littéraires et artistiques... Une alternative aux « défauts » des séries ? En réalité, les déterminismes sociaux et les hiérarchies scolaires sont pleinement à l'oeuvre dans un lycée modulaire : ce type d'organisation n'est en rien un progrès par rapport aux séries !

L'existence de modules et d'épreuves terminales en février nécessiterait une réorganisation de l'année (semestrialisation) et donc de nos services qui pourraient être annualisés ; cela signifierait l'obligation de rattraper des cours lorsque les élèves sont absents (sorties), des emplois du temps qui pourraient être différents d'un semestre à l'autre, etc. Cela signifierait également, pour nos élèves, moins de temps pour progresser et une formation en pointillé dans certaines disciplines.

La réforme de la 2^{de} GT est prévue dès septembre 2018, avec réduction des horaires du tronc commun. Le nombre de postes aux concours vient d'ores et déjà de subir une baisse drastique dans certaines disciplines.

Alors, bien sûr, le lycée actuel n'est pas satisfaisant : nous avons combattu la réforme Châtel et son corollaire, l'autonomie des lycées. Il est donc urgent d'en faire le bilan afin de lancer la réflexion pour un nouveau lycée, plus démocratique.

Les réformes en cours annoncent de profonds changements pour nos élèves et pour nos métiers. Elles vont générer un accroissement des inégalités et de la concurrence entre lycées et entre universités. Tout cela va à l'encontre des mandats de démocratisation ambitieuse du SNES-FSU. **Il faut donc informer les collègues et préparer les mobilisations en organisant des heures d'information syndicale** (que nous pouvons co-animer) et en utilisant tous les outils à votre disposition sur les sites du SNES national et académique.

LES CONSTATS ET PRÉCONISATIONS DU CNESCO*

« Le baccalauréat n'est pas une spécificité française. Aujourd'hui, dans les pays de l'OCDE, une très grande majorité des systèmes éducatifs pratiquent un examen national externe à la fin du second cycle du secondaire pour certifier le niveau des élèves qui quittent le système scolaire. Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE. Au total, le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves. »

* Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire ; organisme indépendant cherchant à éclairer les politiques publiques par les acquis de la recherche sur l'éducation. Dossier « Baccalauréat », en ligne sur www.cnesco.fr, juin 2016.

Le SNES-FSU a lancé une enquête sur le bac présentée lors d'une conférence de presse le 27 novembre. Les résultats montrent que nos mandats sont largement partagés par les collègues qui rejettent massivement le contrôle local et l'idée de la réduction du nombre d'épreuves terminales. Beaucoup, sans doute échaudés par des pressions exercées au moment de l'évaluation ou par les écueils de la multiplication des épreuves locales, trouvent aussi le bac trop facile à obtenir.

Expérimentation Bacs Pros en BTS : Difficultés locales, satisfecit rectoral

Par Alexis Morel et Thierry Quéту

L'année scolaire 2017 marque la première année d'expérimentation d'un nouveau processus d'admission des bacheliers professionnels en BTS. La section académique a organisé un conseil syndical sur les BTS, le lundi 13 novembre 2017 à Lille. Il a permis aux syndiqués présents de faire état de la situation.

Dans les établissements, la forte augmentation des quotas de bacs pro et la procédure d'affectation ont changé le recrutement dans les STS qui manquent de place ou dans les STS les plus sélectives. L'arrivée d'étudiants en grande difficulté dans les classes, sans moyens suffisants pour les prendre en charge, entraîne une dégradation des conditions de travail des étudiants et des enseignants.

Pourtant le recteur de Lille exprime déjà son satisfecit et dresse un bilan ô combien positif ! Il ne cesse de communiquer sur les avantages de cette expérimentation. Comme source de satisfaction, le rectorat retient

les 80 % d'élèves de terminale bac pro qui ont obtenu un avis favorable de poursuite d'études sur au moins un de leur vœu en STS et la hausse de 8 points de l'admission des bacheliers professionnels en BTS (76 %).

Son bilan est tellement positif que plusieurs académies n'attendent pas la fin de l'expérimentation pour, elles aussi, rejoindre un dispositif qui a vocation à être généralisé à la rentrée 2018, comme le montre la réécriture du code de l'éducation.

Le SNES-FSU, opposé à cette expérimentation, déplore que les critères retenus ne soient que quantitatifs et estime qu'il est trop tôt pour tirer le bilan. Dès la mise en œuvre de ce dispositif, le SNES-FSU en a dénoncé les effets négatifs collatéraux sur les bacheliers généraux et technologiques. Cette expérimentation est davantage guidée par une volonté de ne pas créer de places supplémentaires en BTS – trop coûteuses – pour faire face à l'afflux prévisible de néo-bacheliers.

Le SNES-FSU refuse que la gestion de la pénurie organisée par l'administration, couplée à la mise en place de quotas pour les bacheliers professionnels, aboutisse à une éviction des autres bacheliers, notamment technologiques.

Le SNES-FSU exige :

- la suppression des quotas de bacheliers professionnels en BTS ;
- la création de places supplémentaires dans les BTS en tension, dès le début de la procédure d'affectation des élèves de terminale ;
- un vrai bilan de l'expérimentation, dans un an et demi, qui prendra en compte la réussite des étudiants et les taux de décrochage ;
- la communication des taux de bacheliers professionnels non-entrés dans la formation, décrocheurs et qui ont démissionné depuis la rentrée 2017 et entre la première et la seconde année de BTS ;
- une vraie prise en compte de la difficulté des étudiants issus de baccalauréats professionnels.



Les conditions d'examen, une lutte syndicale

Des pistes pour améliorer les conditions de travail pendant l'EAF

Par Odile Deverne

Charge de travail, rémunération, calendrier : tout est à revoir dans l'organisation de l'épreuve anticipée de français (EAF) au baccalauréat. La section académique a réuni les syndicats et va présenter ses propositions au rectorat.

Pour faire suite à l'enquête de juin, la section académique a organisé, le vendredi 17 novembre, un conseil syndical sur les épreuves anticipées de français, auquel elle a invité tous les collègues de Lettres syndiqués et enseignant en lycée. Il a été l'occasion de faire le bilan de la session 2017 et de réfléchir sur les meilleures modalités d'organisation possible pour 2018 ; en effet, à notre demande, un groupe de travail au rectorat avec les organisations syndicales aura lieu le 18 décembre prochain.

Lors de la dernière session, chacun ou chacune a pu constater que la recommandation du CHSCTM n'a pas été appliquée puisque le rectorat a maintenu quatorze candidats par jour (voire plus) avec parfois encore une réunion de mi-session lors de la pause méridienne (réunion pourtant rendue facultative par les inspecteurs, à notre demande). La rémunération est très modique : 245 € pour onze demi-journées d'oraux. Quant aux surveillances des épreuves écrites de terminale et de première, la charge particulière des professeurs de lettres a été trop rarement prise en compte dans les établissements. Bref, le bilan est assez négatif en termes de conditions de travail pour les collègues de lettres.

Le conseil syndical s'est attaché à rechercher des pistes à proposer au rectorat pour améliorer la situation dans plusieurs domaines :

- **Les surveillances :** nous demanderons tout d'abord à changer le libellé de la convocation pour la réunion des descriptifs : retrait des descriptifs lors de la réunion d'harmonisation ; **lecture des descriptifs et documents à domicile sur une période définie.** Chaque examinateur-trice doit recevoir environ 4 à 6 descriptifs, ni plus ni moins. Nous demanderons également une lettre incitative



à destination des chefs d'établissement, leur indiquant de ne pas convoquer les professeurs de Lettres en 1^{ère} une fois que ces derniers ont récupéré leurs descriptifs et leurs copies.

- **Le calendrier et le nombre de candidats :** nous revendiquerons un **seuil de onze candidats par jour** (préconisation du CHSCTM) sur 6 jours maximum avec un week-end au milieu, ce qui suppose d'avancer le calendrier. En effet, les collègues considèrent qu'au delà de onze candidats, **la charge de travail nuit à la qualité du service.** Manifestement, il est plus facile que les coordonnateurs déchargent les collègues en faisant passer quelques candidats dans les petits centres ; dans certains centres, il faudrait donc un 3^{ème} coordonnateur. Le conseil syndical s'est même aventuré à proposer un calendrier pour juin : si le ministère pouvait fixer l'écrit les 12 ou 13 juin, la réunion de retrait des descriptifs pourrait avoir lieu les 8 ou 11 juin, l'harmonisation les 15 ou 16 juin et les oraux du 20 au 27 juin. Si l'écrit de terminale et l'oral de l'EAF avaient lieu dans des centres d'examen différents, l'oral pourrait commencer pendant l'écrit de terminale.

- **Les examinateurs : une transparence est nécessaire notamment sur le vivier réel** par rapport au nombre de candidats. Les temps partiels, les décharges, les allègements de service ou les aménagements des travailleurs handicapé-e-s doivent être pris en compte. Pour les collègues avec RQTH, quand il y a une demande d'aménagement de poste faite à la médecine de prévention, cet aménagement doit courir jusqu'au bac. Il nous semble

aussi que connaître le taux réel d'arrêts maladie au moment du bac pourrait permettre de dégonfler la rumeur et/ou de souligner qu'il est temps d'améliorer les conditions de travail.

- **L'indemnisation**

ne devrait pas être calculée au candidat mais respecter l'application du décret de 2012, à savoir un taux horaire de 9,60 €/heure. Actuellement l'indemnité versée équivaut à 1h40 au taux horaire, alors que dans la réalité faire passer sept candidats en 4 h ne laisse même pas le temps de faire une « pause pipi » !

- **La réunion d'harmonisation de l'oral** ne doit pas être l'occasion de pressions sur les notes. Nous demanderons à connaître précisément le nombre de plaintes et de courriers de parents. Pour nous, l'harmonisation doit se faire au cours des discussions informelles pendant la session. Si la réunion de mi-session est maintenue, elle ne doit pas s'ajouter aux candidats à faire passer mais doit être prévue dans la journée et faire l'objet d'une convocation spécifique.



« Devoirs faits » : entre affichage politique et autonomie

Par Jean-François Carémel

Le ministre Blanquer avait annoncé, dès sa prise de fonction, vouloir mettre en place un dispositif censé réduire les inégalités entre les familles devant le « travail à la maison » : c'est « devoirs faits ».

Stratégie médiatique

« Devoirs faits » s'inscrit d'abord dans une stratégie d'occupation du terrain médiatique, ponctuée de mille et une initiatives destinées à entretenir l'image « hors clivages » du ministre... et du gouvernement : à la fois de droite, de gauche, libéral mais accroché aux valeurs traditionnelles, progressiste mais surtout pas égalitariste, J.-M. Blanquer pourfend un jour la méthode globale, critique l'écriture inclusive le lendemain, et entraîne dans son sillage le tout-venant des éditorialistes.

Stratégie politique

Avec « devoirs faits », le ministre veut neutraliser en même temps les fédérations de parents d'élèves – opposées au travail à la maison – mais aussi les organisations syndicales les plus conservatrices pour lesquelles l'échec scolaire est inhérent au « milieu familial »... et à ces

parents des classes populaires qui ne se soucieraient pas des devoirs de leurs enfants (sic). 93 000 HSE (issues en bonne partie du recyclage de l'accompagnement éducatif) ont été mobilisées par le recteur de Lille en ce sens. Avec l'assouplissement de la réforme du collège et les ajustements à la marge de l'examen du DNB, l'aide aux devoirs version Blanquer fait partie de la panoplie d'outils destinés à détourner l'attention de la profession, et à prévenir toute mobilisation générale autour de la réforme de l'accès à l'Université et de celle du lycée.

Réduire les inégalités... ou les entériner ?

Mais « devoirs faits » est aussi un dispositif à l'image d'une politique éducative qui entend autonomiser les établissements, afin qu'ils produisent une « offre scolaire » spécifique dans le cadre d'un marché éducatif censé s'adapter à la demande des familles localement, et dans le contexte de l'austérité budgétaire. Lancée sans aucun texte réglementaire (un simple vademecum a été diffusé), l'aide aux devoirs est d'ailleurs mise en œuvre de façon totalement disparate dans notre académie.

Mais pour le ministre peu importe : l'objectif est d'accréditer l'idée que l'établissement est le niveau de décision le plus efficace en matière de lutte contre les inégalités sociales à l'École, et que la question des effectifs par classe, ou celle des inégalités entre établissements est secondaire... car autrement plus coûteuse.

Le ministre de l'ingérence pédagogique

J.-M. Blanquer se veut aussi un modèle d'ingérence pédagogique pour les managers locaux : « devoirs faits » invite les chefs d'établissement à investir nos pratiques par le travail après la classe pour mieux les piloter, en cohérence avec les pressions que nous avons subies avec la réforme du collège (AP, EPI) et la mise en place du Livret Scolaire Unique.

En exprimant sans retenue son point de vue sur l'apprentissage de la lecture, l'apport supposé des neurosciences ou son attachement aux fondamentaux, comme N. Vallaud-Belkacem prétendait défendre l'interdisciplinarité, le ministre Blanquer veut d'abord donner l'exemple aux managers.

Volontaires du service civique

Par Maëva Bismuth et Ludivine Debacq

Suppression de nombreux contrats aidés, coup de com' « devoirs faits » : le ministère tente de pallier le manque de personnel en relançant le recrutement de « Services civiques ». Les VSC – volontaires, donc sans contrat de travail – effectuent jusqu'à 30 heures pour moins de 600 euros et se voient attribuer des missions relevant déjà d'autres personnels de l'Éducation nationale (lutte contre le décrochage, citoyenneté, développement durable, aide aux devoirs, encadrement d'internat, etc.) sans garantie de formation ni même de débouché professionnel.

Le dispositif pourrait sembler attractif puisqu'il offrirait des « moyens supplémentaires » aux établissements. Toutefois, les retours des collègues témoignent de la difficulté d'accueillir les VSC dans les établissements : prise en charge par des tuteurs (bien souvent des CPE) non rémunérés alourdissant ainsi la charge de travail quotidienne, difficulté de recrutement en fonction du bassin et de la situation géographique des établissements, manque de qualification, etc.

Les premiers bilans démontrent que le dispositif (comme avant lui les TUC, les CUI...) répond mal aux besoins des établissements. Dans le même temps, le nombre de postes aux concours de CPE diminue : - 70 postes pour la session 2018.

Le SNES - FSU refuse tout transfert des missions des personnels aux VSC et exige la création de postes pérennes dans l'Éducation nationale pour une réelle ambition éducative au service de tous les élèves.

Augmentation de la CSG : pas de compensation pour les retraité-e-s !

Par Agnès Huret

La loi de finances 2018 prévoit l'augmentation de la contribution sociale généralisée de 1,7 point, que devraient compenser pour les salariés du secteur privé les allègements de cotisations sociales.

Le taux de cet impôt prélevé à la source est aujourd'hui de **6,6 %** pour la plupart des retraité-e-s. Il passera donc à **8,3 %** à partir du 1^{er} janvier 2018, sans compensation évidemment, les retraité-e-s ne payant plus les cotisations sociales !

Malgré la revalorisation des pensions de 0,8 % le 1^{er} octobre 2017, le calcul est rapide : **le pouvoir d'achat des retraité-e-s continuera de baisser en 2018** (- 263 € par an pour une pension de 1500 € ; - 350 € pour une pension de 2000 €).

N'oublions pas non plus que les retraité-e-s paient la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie depuis le 1^{er} avril 2013 (0,3 %).

Winter is coming... Échos inquiétants du CTA

Par Karine Boulonne

Après le gel des salaires, une nouvelle vague de froid sur la région a été annoncée à demi-mots par le recteur lors du Comité Technique Académique (CTA) du 29 novembre :

- une baisse importante des effectifs est en effet prévue dans les écoles : alors que le Nord-Pas-de-Calais représente 6% des élèves scolarisés de cet âge en France, la diminution envisagée à la rentrée 2018 représenterait 14% de la baisse nationale !
- Côté collègues et lycées, la hausse globale du nombre d'élèves ne serait pas si impor-

tante qu'on pourrait l'attendre (toujours selon le recteur !) puisqu'elle serait à moins du tiers de celles des années précédentes, avec encore un solde très négatif en lycée professionnel.

Bref, pas besoin d'être devin pour décrypter le discours officiel : le Comité Technique Ministériel (CTM) qui se réunit le 20 décembre devrait nous envoyer une dotation ne répondant pas – au mieux – aux besoins qui sont ceux d'une académie aussi défavorisée et en retard scolaire que la nôtre, ou – dans le pire des cas – nous plongeant dans les pires difficultés en renouant avec



les charrettes de suppressions de postes suspendues depuis 2012.

« Noir, c'est noir » ? Nous saurons très vite s'il nous faudra « Allumer le feu » en janvier !

Rentrée 2018 : quelles perspectives pour les langues vivantes ?

Par Catherine Piecuch

Le 6 décembre s'est tenue la Commission Académique Langues Vivantes, instance purement consultative, qui fait le point sur l'enseignement des langues vivantes dans l'académie avant la préparation de rentrée.

3 questions à pointer cette année :

• **La situation des langues suite à la réforme du collège et au supposé « assouplissement » de juin :**

Sans moyens dédiés « l'assouplissement » de la réforme du collège montre qu'il est avant tout un affichage politique. On est en effet loin d'un retour à l'offre de 2015 : 151 « sections bilangues » toutes langues confondues existent dans le public, contre 228 en 2015 et 96 en 2016. En outre, les horaires sont, dans de très nombreux cas, même inférieurs aux deux heures hebdomadaires fixées par l'arrêté du 16 juin 2017. Quant à l'enseignement des Langues et Cultures Européennes, sans moyens spécifiques, là où il a été introduit, c'est sous une forme horaire généralement anecdotique (0,5 ou 1 h hebdomadaire). Enfin, l'offre reposant sur l'autonomie des établissements, c'est la concurrence qui prévaut et non l'égalité dans l'accès aux langues vivantes. Le rectorat n'a pas pu répondre à notre demande de bilan horaire / établissement. Concernant les moyens spécifiques liés au rétablissement d'une carte des langues, comme cela avait été acté lors du CSE du 8 juin dernier, à la demande du SNES-FSU, le Recteur nous a dit attendre les dotations de rentrée pour espérer pouvoir en disposer, mais sans aucune certitude. D'ores et déjà, 55 nouveaux collèges publics (dont 50 hors Éducation Prioritaire) ont demandé à « ré-ouvrir » ou « ouvrir » une section à la rentrée 2018.

• **Le développement des sections internationales :**

L'académie étant sous-dotée en sections internationales, au regard de sa position géographique et économique, le choix a été fait pour la rentrée 2018, de développer l'offre :

- en italien au lycée Montebello de Lille
- en espagnol au collège Franklin et au lycée Montebello de Lille
- en néerlandais au collège Schumann d'Halluin et au lycée Gambetta de Tourcoing

A la rentrée 2021, les cursus seront complets du 1^{er} degré au bac. A noter, un cursus complet américain ouvert au lycée privé Thérèse d'Avila à Lille. Nous sommes intervenus pour exprimer nos inquiétudes quant à l'avenir des langues à faible diffusion et de la section Bachibac au lycée Montebello. Le lycée étant au maximum de ses capacités d'accueil, le risque est en effet réel de vider ces sections. Le Recteur a affirmé être très vigilant sur ce point. Pas d'ouverture de sections binationales prévue cette année mais pour la rentrée 2019 : c'est donc à anticiper dans les établissements.

• **Le bac :**

Nous avons dit notre vive inquiétude quant aux conséquences des projets de lycée modulaire et de la réforme du bac sur la place de l'enseignement des langues vivantes, déjà mises à mal par la réforme Chatel. Après l'introduction des ECA, nous refusons de voir les épreuves écrites reléguées à une évaluation locale. Comment comprendre d'ailleurs que les compétences évaluées par les certifications privées le soient de manière nationale et anonyme, et pas celles exigées au baccalauréat qui doit rester le 1^{er} grade universitaire ?

Échos du forum des retraité-e-s de la FSU Nord-Pas-de-Calais

Par Alice Achille

« Quelle place, demain, pour les retraité-e-s ? » : c'est autour de cette question que se sont réunis le 17 novembre une quarantaine de militants de la Section Fédérale des Retraité-e-s (SFR) de la FSU, parmi lesquels dix adhérents du SNES.

M. Salingue, Secrétaire National de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), a détricoté, chiffres et rappels historiques à l'appui, les clichés catastrophistes relayés par les médias.

Récusant le mythe des Trente glorieuses, il a démontré que les retraité-e-s n'étaient ni des privilégiés ni des assistés à la charge des actifs. Marginalisés et dénigrés par les politiques, ils sont pourtant des rouages essentiels de la société (solidarité intergénérationnelle, bénévolat). Or la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation de la CSG semblent préfigurer une réduction sévère de la pension de réversion.

Mme Fenain, coordonnatrice des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) du Douaisis, a abordé les aspects

humains et pratiques de la prise en charge, à domicile et en institution, des personnes âgées. Ce sujet, loin d'être épuisé, a suscité de fructueux échanges.

Emily Vanhée, libraire à Roubaix, a ouvert la séquence culture, innovation du forum. Les librairies indépendantes, peu rentables, en lutte contre les géants de la grande distribution, se doivent d'innover. Garantes de la diffusion des idées et de la littérature, elles comptent sur nous, lecteurs, pour que le livre reste au cœur de la cité.

Psychologues de l'Éducation Nationale : nouveau corps, nouveaux élu-e-s !

Par Yann Bonenfant

Voici maintenant trois mois que les Psychologues de l'Éducation Nationale (ex-COPsy et ex-PsySCO) ont fait leur rentrée. Ce nouveau corps revalorisant les missions et identifiant deux spécialités – « Éducation, Développement, Apprentissages » pour le 1^{er} degré et « Éducation, Développement, conseil en Orientation scolaire et professionnelle » pour le 2^d degré – est le fruit des revendications communes du SNUipp, du SNES et de la FSU depuis maintenant plusieurs décennies.

La création du nouveau corps des PsyEN impliquait la mise en place de nouvelles CAPA et CAPN, intégrant ainsi les psychologues du 1^{er} degré aux règles de gestion du 2^d degré. **Le vote, qui s'est terminé ce 28 novembre 2017, a placé le SNES-SNUipp-FSU en tête des élections.** Au niveau national, ce sont 5 sièges sur 7 qui ont été gagnés, et 2 sièges sur 4 au niveau académique.

Ainsi, les collègues ont clairement conforté la création de ce nouveau corps, face aux revendications d'autres syndicats hostiles à cette évolution mais favorables, pour les uns, à l'ouverture vers des publics adultes, ou, pour les autres, à l'idée d'un « psychologue du socle » séparant ainsi psychologie et orientation.

Ce statut reste encore fragile (inégalité des indemnités de fonction entre les deux degrés, volonté de l'administration d'occulter une partie des missions) mais les élu-e-s SNES-SNUipp-FSU continueront à porter des revendications fortes pour faire reconnaître le rôle essentiel des PsyEN favorisant le développement, l'épanouissement et les projets de tous les élèves.

Stages organisés par la section académique de Lille - 2^e trimestre

Stages thématiques

- lundi 22 janvier : **Reprenre la main et la parole en CA**, de 9h à 17h, au collège Boris Vian de Croix ET au lycée Condorcet de Lens.
- jeudi 25 janvier : **Éducation prioritaire... vraiment ?** de 9h à 17h, au collège de Wazemmes à Lille.
- mardi 30 janvier : **Les conditions de travail dans mon établissement, le Snés s'en occupe**, de 9h à 17h, à Lille.
- mardi 20 mars : **CPE (avec la présence de J.-F. Dupeyron et Ch. Focquenoy)**, de 9h à 17h, à Lille.

Stages de proximité

Il s'agit de réunions organisées aux quatre coins de l'académie, des mardis de 14 à 17h. Nous y faisons le point sur l'actualité, ainsi que sur sur nos obligations et nos droits, de façon à mieux nous organiser collectivement pour défendre nos métiers au sein des établissements.

Calendrier prévu : 20 février à Arras, 13 mars au collège J. Jaurès d'Étapes ET Douai, 20 mars à Hazebrouck ou Bailleul, 3 avril à Valenciennes ET Dunkerque, 10 avril au lycée B. Pascal de Longuenesse...

Stages FSU

Les prochains stages auront lieu en mars et avril. Les dates et les lieux seront précisés ultérieurement sur les sites.

- **protection sociale : sécurité sociale et retraites, l'enjeu de la cotisation**
- **contractuels**
- **AVS-AESH**
- **CHSCT et souffrance au travail**